



Service Juridique
N/Réf. : NDA/ED/JD

DECISION N° 98 – 156

**OBJET : marché négocié suite à appel d'offres infructueux :
travaux de second œuvre en vue de la réalisation d'une antenne de Police nationale.**

Le Député-Maire, de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-22,

VU le Code des marchés publics, et notamment les articles 104 I al. 2 et 298,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 122 – 20 du Code des Communes,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 26 janvier 1998 relative au lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, dans le cadre de la réalisation de travaux de second œuvre du poste de Police nationale, sis rue du Stade,

VU l'avis d'appel public à la concurrence correspondant envoyé le 23 mars 1998 et publié le 10 avril 1998, la date limite de réception des offres étant fixé au 15 mai 1998 à 16 heures,

CONSIDERANT que lors de ses séances des 18 et 25 mai 1998, la commission d'appel d'offres a constaté que pour le lot n° 1 « Gros-Œuvre », la seule offre recevable se situait au-dessus de l'estimation de l'administration et décidait de déclarer ce lot infructueux,

CONSIDERANT qu'il convenait de relancer une procédure de marché négocié pour ledit lot,

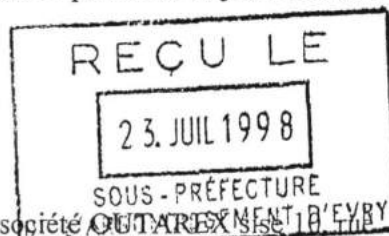
VU l'avis d'appel public à la concurrence correspondant envoyé le 3 juin et publié le 11 juin 1998, la date d'engagement de la consultation étant fixé au 22 juin 1998,

VU les offres de prix déposées par les entreprises,

- **DECIDE** -

De signer le marché négocié relatif au lot n° 1 « Gros Œuvre » avec la société **OUTREX S.A.** des Chênes Rouges, Z.A.C. des Gravelles, 91580 ETRECHY, dont le montant s'élève à 145 711,50 F HT, soit 175 728,07 F TTC.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, exercice 1998, fonction 0, sous fonction 052, nature 231313.



Fait à YERRES, le 21 juillet 1998

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

73

HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

